Création d'une régie de recettes au service Formalités Administratives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour améliorer l'accueil du public au bureau Elections-Certificats du Service Formalités Administratives, un photocopieur avec monnayeur pourrait être prochainement mis en place. La formalité de certification conforme de copies de diplômes ou de pièces diverses devrait ainsi être plus commode, en évitant des déplacements supplémentaires aux usagers qui se présentent avec leurs seuls originaux. Ils pourraient désormais photocopier leurs documents sur place.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le tarif à 1 F par photocopie, conformément au tarif en vigueur dans les services municipaux,
 - de créer une régie de recettes, pour encaisser le produit de l'utilisation de ce photocopieur.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Formalités Administratives et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 1999.